



POUR SAUVER LE CODE DU TRAVAIL CONTRE LES ORDONNANCES

**TOUS ET TOUTES
EN LUTTE CET ÉTÉ !**

Ces dernières semaines, le gouvernement s'est évertué à dissimiler le contenu de **la nouvelle loi « travail »**, il envisage, en catimini, **UN PASSAGE EN FORCE PAR ORDONNANCES**, pendant l'été : Macron et son gouvernement à la botte du MEDEF, ne veulent plus des garanties qui protègent les travailleurs de l'exploitation.

Sous prétexte de favoriser l'emploi, alors que les politiques de flexibilité sont un échec et appauvrissent les salarié-es, le gouvernement entend satisfaire toutes les vieilles exigences du Medef : **UN CODE DU TRAVAIL REECRIT PAR ET POUR LES PATRONS !??**

Ces attaques sans précédent, visant la **destruction des droits des travailleurs**, reviennent sur toutes les conquêtes obtenues par les grandes luttes sociales de notre pays.

Ce n'est pas une fatalité. Nous, militant-es associatifs, syndicalistes, politiques, salarié-es de toutes catégories avec ou sans emploi, jeunes, retraité-es, rassemblé-es dans le **FRONT SOCIAL**, appelons à construire une mobilisation de grande ampleur pour faire échec à ces projets et construire une alternative au service du progrès social.

STOPPONS ce gouvernement *en marche* pour aggraver la précarité des travailleurs et le chantage à l'emploi.

**POUR LA SÉPARATION DU MEDEF ET DE L'ETAT
TOUS ET TOUTES FACE À L'UNIVERSITÉ DU MEDEF**

MERCREDI 30 AOÛT à JOUY-EN-JOSAS

▶ **11H30 MANIFESTATION** depuis la Gare

▶ **MIDI RASSEMBLEMENT** devant HEC

À côté de Saclay Val D'Albian

Rond Point ZAC de la Mare aux Saules sur la D446 (route d'Orsay)

LOI TRAVAIL

Quelques exemples de reculs des droits des salarié.es :

► Généralisation des contrats précaires

AUJOURD'HUI, le CDI est la norme pour plus de 85% des salarié.es et les CDD sont encadrés par la loi. **DEMAIN**, le recours aux CDD pourrait être élargi par branche professionnelles, et leurs durées allongées. Pire, le gouvernement invente un « CDI de projet », un faux CDI rompu à la fin de chaque projet.

► Des licenciements facilités, des recours plus difficiles

AUJOURD'HUI, le licenciement est soumis à des règles qui protègent le salarié : le licenciement doit être motivé et peut être contesté devant les prud'hommes. **DEMAIN**, ces protections seraient affaiblies par le plafonnement des indemnités et le raccourcissement des délais de contestation. Un employeur connaîtrait le montant qu'il devrait déboursier pour licencier sans raison.

Pourtant, faciliter les licenciements n'a jamais créé d'emploi !

► Inversion de la hiérarchie des normes

AUJOURD'HUI, on applique encore le « principe de faveur » : sur bien des thèmes, c'est la norme (loi, convention collective, accord d'entreprise ou contrat de travail) la plus favorable au salarié qui s'applique. **DEMAIN**, un « accord d'entreprise » moins favorable au salarié que la convention collective ou la loi s'appliquerait sur la quasi-totalité du droit du travail : mobilité professionnelle, travail de nuit, augmentation de la durée du temps de travail, règles de sécurité... Ils veulent imposer un code du travail par entreprise, c'est une profonde remise en cause de l'égalité entre les salarié.es.

► Le chantage, nouveau dialogue social dans l'entreprise

AUJOURD'HUI, les syndicats minoritaires peuvent demander l'organisation d'un référendum d'entreprise. Cela permet aux employeurs et organisations syndicales complices de faire peser le chantage à l'emploi directement sur les salarié.es. **DEMAIN**, l'employeur pourrait être à l'initiative du référendum et l'organiser dans les conditions qui l'arrangent, en faisant par exemple voter des cadres sur des règles qui concernent les ouvriers et inversement.

FRONT SOCIAL
YVELINOIS



Premiers signataires : Solidaires 78, CGT Educ 78, Attac 78 nord,
des militants des Yvelines de la CGT, FO, CNT, France Insoumise et du NPA
Contact : frontsocial.yvelines@gmail.com
<https://www.facebook.com/FrontSocial78/>